

# Monsieur Plus allège les charges

« Embauche PME » permet aux artisans et très petites entreprises de recruter en bénéficiant de 4 000 € d'aide pendant deux ans. Encore faut-il avoir du travail à donner.

François Beaugrand a trouvé. L'exploitant de la station de lavage de L'Éléphant bleu, rue de la République, à Abbeville, embauche un habitant du Vimeu, âgé de 54 ans, victime d'un plan social il y a deux ans. « Il fera de la maintenance, du nettoyage, de l'accueil clients, rémunéré par un SMIC amélioré, dans le cadre d'un contrat initiative emploi en CDI ». Jeudi, François Beaugrand était un des quatorze artisans ou chef d'entreprise à avoir répondu à l'invitation du sous-préfet d'Abbeville, dans l'amphithéâtre du lycée Boucher de Perthes. Jean-Claude Geney, entouré de fonctionnaires de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et des responsables des Pôle emploi d'Abbeville et de Friville-Escarbotin, a présenté le dispositif « Embauche PME ». Il s'agit d'une aide financière de l'État, du 18 janvier au 31 décembre 2016, permettant de réduire le coût d'emploi de salariés nouvellement embauchés (lire ci-contre).



François Beaugrand exploite l'aire de lavage de L'Éléphant Bleu, à Abbeville. « Avec ou sans cette aide, j'aurais embauché. J'avais besoin de quelqu'un. L'aide est là. Je la prends. »

## « L'aide est là. Je la prends »

« Avec ou sans cette aide, j'aurais embauché. J'avais besoin de quelqu'un. L'aide est là. Je la prends », explique François Beaugrand. Qui a fait ses comptes : les deux dispositifs cumulés – « Embauche PME » et Contrat initiative emploi – régleront 600 des 2 077 € qu'il dépensera par mois pour son salarié, charges comprises. Soit un peu moins d'un tiers de cette charge financière. François Beaugrand croise les doigts que cette aide soit prolongée.

Ce coup de pouce sera utile aussi à Jean-Marie et Isabelle Oger. Ils cultivent des endives à Noyelles-en-Chaussée, dans le Ponthieu, sous le nom de La Noyelloise. Cette petite entreprise produit en moyenne 3 000 tonnes d'endives vendues en grande distribution. L'activité est saisonnière. De septembre à mai. « Notre activité est

exigeante en main-d'œuvre, dont le poids financier est énorme. On embauche sur des contrats de 35 heures, mais la vente ne suit pas tou-

jours. Par exemple, cette année, il n'y a pas eu d'hiver, donc peu de consommation. On aimerait surtout plus de flexibilité, mais cette aide

nous intéresse pour diminuer nos coûts », explique le couple. La démarche est identique pour Florence Caruso. Elle exploite Les

## Et pourtant, recruter est compliqué !

C'est une autre aide qu'a sollicitée Bernard Nicolai, lors de la présentation de ce dispositif de subventions, à Abbeville, jeudi 31 mars. L'exploitant des vergers du domaine de Moismont, à Vron, près de Rue, est confronté à des difficultés de recrutement de main-d'œuvre « sur des courtes durées ». La cueillette des pommes est saisonnière. « On a du mal à trouver 80 personnes pour travailler dans les champs. C'est vrai que c'est dur, mais quand on les rencontre, on explique ça aux gens. Parfois, j'en fais même beaucoup, pour être sûr que les candidats comprennent bien de quoi il s'agit. Malgré ça, pas mal de personnes nous quittent après un, deux jours, et alors ça devient compliqué de les rempla-

cer. » Le Domaine de Moismont travaille sur des fiches-emploi avec Pôle emploi, « mais ça ne marche pas » a dit Bernard Nicolai à Alexandre Gardel, le responsable de l'antenne d'Abbeville, qui l'a invité, malgré tout, à se rapprocher de ses services. « Dans un bassin qui comprend en moyenne 8 000 demandeurs d'emploi de catégorie A (ndlr : sans activité au cours du mois), il n'est pas normal de ne pas trouver la main-d'œuvre dont on a besoin, considère le sous-préfet, Jean-Claude Geney. Nous devons mener des actions de formation de ce public, pour améliorer son employabilité, mais ça n'est pas quelque chose qui se fait le jour pour le lendemain. »

## A SAVOIR

### Comment ça marche ?

► « Embauche PME » c'est une prime d'État de 4 000 € sur deux ans (500 euros versés chaque trimestre) pour toute embauche avant fin 2016, en CDI ou CDD (temps plein ou partiel) d'au moins six mois, dans une PME de 0 à moins de 250 salariés.

► Cette prime est versée pour les salaires jusqu'à 1,3 SMIC. Elle est cumulable avec d'autres dispositifs de réduction du coût du travail.

► La Région a, elle aussi mis en place une telle aide. Elle diffère, dans le public qui y est éligible et dans la durée, de celle d'Embauche PME. Et porte sur une subvention équivalente à 25 % des cotisations patronales.

► En savoir plus : [www.travail-emploi.gouv.fr/embauche\\_pme](http://www.travail-emploi.gouv.fr/embauche_pme) ; [aidesenligne.nordpasdecalaipicardie.fr](http://aidesenligne.nordpasdecalaipicardie.fr).

Saules, un hôtel-restaurant-spa, à Favières, dans le Marquenterre, soumis aussi à une activité saisonnière, de Pâques à octobre. Au plus fort de sa fréquentation, Les Saules (21 chambres, 60 couverts) emploie 17 personnes : valets de chambre, serveurs, cuisiniers, esthéticiennes... Florence Caruso prépare sa saison en janvier. « Depuis le début de l'année, j'ai recruté six personnes. Cinq contrats aidés peuvent entrer dans ce dispositif. Ça permet d'alléger les charges. » Son commentaire fait écho à celui de Jean-Claude Geney : « J'entends régulièrement dire que le poids des charges est le frein de l'embauche. Ces aides financières doivent permettre de ne pas rater le train de la reprise », confie le sous-préfet, en diligent VRP d'« Embaucher, c'est gagner », slogan de ce dispositif. Mais embaucher, en ces temps moroses, est-ce vraiment gagné ?